

8 CONSEILS

Pour élever le niveau de vigilance au sein de son entreprise en période de crise.

Source : Pixabay.com



Réduire l'attractivité

de vos biens de valeurs :

- S'assurer de la discrétion de vos lieux de stockage.
- Limiter les volumes stockés à forte valeur.



Soyez **plus vigilant** vis à vis de votre environnement proche pour repérer toute attitude suspecte.



Vérifier le bon fonctionnement

de vos équipements de protection déjà en place :

- Tester le système anti intrusion.
- Assurez vous du bon fonctionnement vos éclairages.
- Vérifier l'efficacité de votre système vidéo...



Rappeler à vos collaborateurs les consignes élémentaires de sûreté :

- Fermeture effective de tous les ouvrants périmétriques.
- Activation de l'alarme ...



Attention aux cyber-attaques et aux escroqueries via internet voire aux démarchages directs.

Faites les mises à jour de vos logiciels.
Consultez le MOOC de l'ANSSI.



Maîtrisez la communication

de vos activités pour ne pas dévoiler d'informations pouvant présenter un intérêt pour le délinquant.
Réalisez une veille média et réputationnelle.



Si vous identifiez des vulnérabilités fortes en matière de protection mécanique ou de détection, contactez un professionnel en sûreté pour palier aux manquements.

N'agissez pas dans la précipitation.



- Consultez le site referentsurete.fr pour trouver de nombreuses informations concernant votre niveau de protection, ou contacter nos spécialistes via cet espace web.
- en cas de besoin, adressez vous à la Région de Gendarmerie Occitanie à l'adresse suivante : securite-economique-occitanie@gendarmerie.interieur.gouv.fr